



RHÔNEVENTOUX

***Rapport annuel sur le prix
et la qualité du Service Public
de
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Année 2016***

Syndicat Rhône Ventoux



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LES CHIFFRES CLES 2015 DE L'ASSAINISSEMENT	4
I- LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	5
A. La présentation du service	5
1. Le territoire desservi	5
2. Le nombre d'habitants desservis par le reseau d'assainissement	6
3. Le nombre d'usagers	7
4. Le nombre d'autorisation de déversements industriels	8
5. Le patrimoine :	8
5.1 Les réseaux par commune	8
5.2 Les postes de refoulement	9
5.3 Les stations d'épuration	10
6. L'activité du service.....	12
6.1 La conformité des ouvrages	12
6.2 Les volumes traités	14
6.3 Les volumes facturés	15
6.4 Le curage des réseaux.....	16
6.5 Les boues d'épuration et sous produits	19
B. Les indicateurs de performance	21
II. LES ÉLEMENTS FINANCIERS	23
A. Tarification de l'assainissement collectif et recettes d'exploitation	23
1. Présentation générale	23
2. Factures types par commune pour 120 m ³ consommés	24
3. Recettes d'exploitation	26
B. Le financement des investissements	27
1. Montants financiers des travaux engagés	27
2. Recettes d'investissement	29
3. Elements relatifs à la dette	30
4. Les projets d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	30
C. Actions de solidarité et coopération	30
Opération de coopération décentralisée	30

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2017 (articles L.2224-5, D.22224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en assainissement sur les communes qui lui ont délégué cette compétence.

Il a pour mission, depuis 1991, de collecter, au quotidien, les eaux usées et de maîtriser leur impact sur le milieu naturel ainsi que de contrôler l'assainissement industriel pour les 29 communes qui lui ont délégué cette compétence.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service assainissement collectif à une société fermière, la Société de Distribution d'Eaux Intercommunales (SDEI), à travers un contrat d'affermage renouvelé en mai 2013 pour une durée de 8 ans.

Définition :

- **La Délégation de Service Public ou Affermage :** les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.
- **La Régie:** La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des stations d'épurations, postes de relevages et des canalisations.

LES CHIFFRES CLES 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

79 532

Habitants
desservis

11

Stations
sous auto
surveillance

73

Autorisations
de
déversement

2 708 488

m³

Facturés

25 854

Usagers

450,9

km
de réseau

106

Postes de
relèvement

36

Stations
d'épuration

I- LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. LA PRESENTATION DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

PERIMETRE DU SYNDICAT RHONE VENTOUX AU 31 DECEMBRE 2016



2. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

On peut estimer le nombre d'habitants desservis à :

Recensement de la population

Communes	Habitants	Communes	Habitants
ALTHEN LES PALUDS	2 868	LAFARE	209
AUBIGNAN	7 739	LE BARROUX	1 453
BEAUMES DE VENISE	3 168	LE BEAUCET	583
BEAUMONT DU VENTOUX	1 160	LORIOLE DU COMTAT	2 799
BEDARRIDES	5 135	MALAUCENE	6 664
BEDOIN	9 960	MALEMORT DU COMTAT	2 341
BLAUVAC	839	MAZAN	6 901
CHATEAUNEUF DU PAPE	2 741	METHAMIS	855
CRILLON LE BRAVE	1 230	MODENE	594
FLASSAN	811	MONTEUX	12 694
GIGONDAS	1 011	PERNES LES FONTAINES	11 779
LA ROQUE ALRIC	214	ST DIDIER	2 569
LA ROQUE SUR PERNES	1 082	ST PIERRE DE VASSOLS	710
VENASQUE	2 101	SUZETTE	287
		VILLES SUR AUZON	2 552
TOTAL		93 049	

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

3. LE NOMBRE D'USAGERS

Communes	2015	2016	Variation 2015/2016 en %
Althen les Paluds	789	787	-0,25
Aubignan	2 427	2 187	-10
Beaumes de Venise	1 240	1 223	-1
Beaumont du Ventoux	150	145	-3
Bedarides	1 843	1 812	-2
Bedoin	1 821	1 610	-12
Blauvac	145	146	1
Châteauneuf du Pape	1 111	1 095	-1
Crillon le Brave	219	211	-4
Flassan	250	248	-1
Gigondas	123	118	-4
Lafare	56	50	-11
La Roque Alric	42	42	0
La Roques sur Pernes	130	103	-21
Le Barroux	298	299	0,34
Le Beaucet	112	96	-14
Loriol du Comtat	741	672	-9
Malaucène	1 365	1 366	0,07
Malemort	643	638	-1
Mazan	2 245	2 197	-2
Méthamis	197	193	-2
Modène	144	141	-2
Monteux	4 629	4 530	-2
Pernes les fontaines	3 863	3 738	-3
St Didier	1 014	1 024	1
St Pierre de Vassols	157	158	1
Suzette	21	20	-5
Venasque	343	340	-1
Villes sur Auzon	694	665	-4
TOTAL	26 812	25 854	-4%

La notion d'abonné a évolué pour se rapprocher d'une vision "domaine clientèle". Ce chiffre correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou plusieurs compteurs ne comptera que pour un seul abonné.

Exemple : Les Mairies qui ne reçoivent qu'une seule facture, ne comptent que pour

4. LE NOMBRE D'AUTORISATION DE DEVERSEMENTS INDUSTRIELS

L'activité de certains industriels génère des effluents présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas de les accepter directement dans le réseau public. Les autorisations de déversement sont régies par le code de la santé publique et notamment l'article L. 1331-10 qui dispose que :

« Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel.

L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues.

Cette autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses de premier établissement, d'entretien et d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux. »

A ce jour, 73 arrêtés ont été pris par les communes, qui sont seules compétentes pour signer ces autorisations et 75 conventions sont signées. Tous ces documents sont arrivés à échéance sauf 2 toujours en vigueur.

Cependant, il faut préciser que le Syndicat Rhône Ventoux a mis en place des conventions avec les industriels. Facultative, elle est souhaitable pour les déversements significatifs. Elle relève du droit privé et lie les parties qui l'ont signée.

Cette convention est signée par l'industriel, le Syndicat et l'exploitant du système d'assainissement. Elle précise :

- Les modalités juridiques, techniques et financières du déversement sans déroger à des dispositions législatives et réglementaires d'ordre public,
- Les modalités de communication entre les acteurs en fonctionnement normal et dégradé,
- Les droits et devoirs des parties signataires (en particulier les contrôles)

5. LE PATRIMOINE :

5.1 Les réseaux par commune :

Communes	Linéaires de réseaux de collecte 2016 en km
ALTHEN	8,891
AUBIGNAN	36
BEAUMES DE VENISE	23,429
BEAUMONT DU VENTOUX	4,109
BEDARRIDES	26,932
BEDOIN	35,940
BLAUVAC	4,532

CHATEAUNEUF DU PAPE	18,056
CRILLON	6,452
FLASSAN	5,886
LAFARE	1,365
GIGONDAS	3,527
LA ROQUE ALRIC	1,055
LA ROQUE s/ PERNES	3,203
LE BARROUX	8,679
LE BEAUCET	3,962
LORIOLE	13,592
MALAUCENE	21,145
MALEMORT	9,623
MAZAN	45,922
METHAMIS	5,385
MODENE	2,916
MONTEUX	47,623
PERNES LES FONTAINES	63,181
ST DIDIER	20,663
ST PIERRE DE VASSOL	3,228
SUZETTE	0,613
VENASQUE	13,507
VILLES SUR AUZON	10,987
AUTRES	0,447
TOTAL	450,914

Répartition du linéaire de canalisation par type (km)

Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement	406,5	413,037	1,6
Linéaire refoulement	35,5	36,85	3,8
Linéaire de réseau eaux traitées		0,872	/
Linéaire de réseau en trop-plein	0,155	0,155	0
Linéaire total (ml)	442,155	450,914	1,98

5.2 Les postes de refoulement

Communes	Nombre de poste	Communes	Nombre de poste
Althen les Paluds	2	Loriol du Comtat	4
Aubignan	5	La Roque sur Pernes	1
Beaumes de Venise	2	Malemort	1
Bédarrides	16	Mazan	14
Bédoin	5	Méthamis	1
Châteauneuf du Pape	7	Modène	2

Crillon le Brave	1	Monteux	7
Flassan	1	Pernes les Fontaines	17
Gigondas	2	St Didier	4
Le Barroux	4	Suzette	1
Le Beaucet	2	Venasque	4
Lafare	1	Villes sur Auzon	2

5.3 Les stations d'épuration

Le périmètre du syndicat totalise 36 stations d'épuration pour une capacité totale de 113 192 Equivalent - Habitant.

Nom de la Station	Capacité Station en équivalent habitants	Type de Station	Année de mise en service
Althen Les Paluds	2 100	biologique	1995
Aubignan / Beaumes De Venise	14 400	biologique	1996
Beaumont du Ventoux - Pilon	170	digesteur	1992
Beaumont du Ventoux - Les Alazards	45	digesteur	1980
Beaumont du Ventoux -Ste Marguerite	45	digesteur	1990
Beaumont du Ventoux - Les Valettes	81	digesteur	1990
Beaumont du Ventoux - La Tuillère	41	digesteur	1968
Bedoin	7 500	biologique	2002
Bédarrides	6 000	biologique	1990
Blauvac Village	150	biodisque/ digesteur	1993
Blauvac-St Estève	150	digesteur	1991
Blauvac-Hameau des Gauchers	40	digesteur	1999
Châteauneuf du Pape	7 000	biologique	2000
Crillon / St Pierre de Vassols	900	biologique	1988
Flassan	700	biologique	1975
Flassan les Gaps	100	digesteur	2002
Gigondas	800	biologique	2011
Lafare	220	Rhyzofiltres	2006
La Roque Alric	100	digesteur	2008
La Roque sur Pernes	500	biologique	1974
Le Barroux	900	biologique	1995
Le Barroux - Les Ambrosis	50	digesteur	2008
Loriol du Comtat	1 500	biologique	1992
Malaucène	6 600	Biologique	2010
Malaucène Hameau de Veaux	100	digesteur	1990
Malemort du Comtat	1 400	biologique	1997

Mazan	5 400	biologique	1995
Méthamis Village	450	lit bactérien	1990
Modène	400	digesteur	1995
Monteux	36 000	biologique	2010
Pernes les fontaines - Coudoulets	10 800	biologique	1994
Pernes les fontaines - Les Valayans	600	lit bactérien	1999
St Didier/Le Beaucet	4 200	biologique	2012
Suzette	50		2014
Venasque	1 500	biologique	1997
Villes sur Auzon	2 200	Rhizophiltres	2003
TOTAL	113 192		

Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans le réseau d'assainissement. Elles sont ensuite acheminées vers une station d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux, à l'exception des cas particuliers indiqués ci-dessous :

↳ **Communes de Beaumes de Venise et d'Aubignan**

Les effluents collectés sur ces communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale unique dite de « *Aubignan Beaumes* » construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan.

↳ **Communes de Crillon Le Brave et de St Pierre de Vassols**

La configuration des systèmes d'assainissement de ces deux communes est similaire à celle d'Aubignan et de Beaumes de Venise. Chaque réseau de collecte correspondant déverse ses effluents sur une station de traitement intercommunale située à St Pierre de Vassols, mise en service en 1988.

↳ **Communes de Beaumont du Ventoux et Blauvac**

Ces communes, compte tenu de leur configuration topographique, comprennent trois systèmes d'assainissement collectifs et indépendants entre eux.

↳ **Commune du Beaucet**

Le système d'assainissement de cette commune ne comporte pas de station de traitement propre. Les effluents collectés sont transportés par une canalisation de transfert vers la station d'épuration de la commune de Saint Didier.

↳ **Commune de Pernes les Fontaines**

Une partie de la commune de Pernes les Fontaines, à savoir le quartier de Saint Philippe, est raccordée sur la station d'épuration de Saint Didier.

La suppression des décanteurs-digesteurs de Beaumont-du-Ventoux et de la STEP de Blauvac les Gauchers, ainsi que la réhabilitation des STEP de Blauvac Sainte Estève et de Flassan seront intégrés à l'inventaire du patrimoine sur 2017, les travaux ayant été réceptionnés courant 2016.

6. L'ACTIVITE DU SERVICE

6.1 La conformité des ouvrages

L'autosurveillance permet de mesurer, en continu, la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de quatre paramètres de référence de dépollution :

STATIONS SOUS AUTOSURVEILLANCE					
Stations d'épuration	Rendement 2016 (kg/j)				
	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
Althen les Paluds	67,8	154	54,8	17,5	2
Aubignan/ Beaumes de Venise	393	785	232	77,8	7,8
Bédarrides	158	394	143	41	4
Bedoin	273	569	195	55,4	3
Châteauneuf du Pape	291	568	154	32,2	/
Malaucène	112	297	116	33,2	3,4
Mazan	250	576	453	58,1	/
Monteux	728	1 568	424	115	12,1
Pernes	374	906	471	108	12
Saint Didier	123	266	116	/	/
Villes sur Auzon	35,4	84,6	33,3	/	/

Concernant les accessoires de réseau :

Accessoires de réseau	
Nature	Nombre
Déversoirs d'orage (Charge<120 kgDBO/j)	21
Déversoirs d'orage (120<Charge<600 kgDBO/j)	10
Déversoirs d'orage (Charge>600 kgDBO/j)	3
Regards	10 485

En 2016, une mission annuelle de contrôle de l'autosurveillance a été réalisée par un bureau d'études extérieur afin de vérifier les mesures données par le délégataire, conformément à la réglementation.

LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale		
Commune	Site	2016
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	Oui
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	Oui
BÉDARRIDES	STEP Bedarrides	Oui
BÉDOIN	STEP Bedoin	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Village	Oui
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Chateauneuf du Pape	Oui
FLASSAN	STEP Flassan village	Oui
GIGONDAS	STEP Gigondas	Oui
LA ROQUE-ALRIC	STEP La Roque Alric	NC
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP la Roque sur Pernes	Oui
LAFARE	STEP Lafare	NC
LE BARROUX	STEP le Barroux	NC
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Loriol du Comtat	Oui
MALAUÇÈNE	STEP Malaucène	Oui
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	Oui
MAZAN	STEP Mazan	Oui
MÉTHAMIS	STEP Methamis Village	Oui
MODÈNE	STEP Modene	NC
MONTEUX	STEP Monteux	Oui
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines les Valayans	Oui
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines(coudoulets)	Oui
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	Oui
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	STEP St Pierre de Vassols/Crillon	Oui
SUZETTE	STEP de Suzette	NC
VENASQUE	STEP Venasque	Non
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	Oui

STEP de Venasque

La non-conformité est due à un dépassement du Phosphore. La station n'est pas équipée pour traiter le Phosphore. Une réflexion, dans le cadre du schéma directeur, est en cours pour envisager une solution.

STEP < 500 EqH

Sur les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 500 EH soit 30 kg/jour DBO5, un bilan d'auto surveillance n'est réalisé qu'une année sur deux. L'année au cours de laquelle le bilan n'a pas été réalisé est une année pour laquelle la conformité de la station n'est pas mesurée.

6.2 Les volumes traités

Stations	Evolution des volumes épurés			
	2014	2015	2016	Evolution en % N/N-1
Althen Les Paluds	169 787	146 220	147 757	1,1
Aubignan- Beaumes	669 658	563 347	524 739	-6,9
Beaumont du Ventoux	14 674	NC	NC	/
Bédarrides	221 556	211 584	210 251	-0,6
Bedoin	237 388	219 537	192 266	-12,4
Blauvac	80 284	NC	36 380	/
Châteauneuf du Pape	232 204	209 775	172 592	-17,7
Crillon- St Pierre	43 384	38 554	31 614	-18
Flassan	22 776	NC	21 448	0,3
Flassan les Gaps	NC	NC ²	NC	/
Gigondas	8 465	9 149	9 164	0,2
La Roque Sur Pernes	9 600	11 906	9 277	-22,1
La Roque Alric	NC	NC	NC	/
Le Barroux	41 189	28 472	29 576	3,9
St Didier/Le Beaucet	135 601	132 592	127 661	-3,7
Lafare	NC	NC	NC	/
Loriol du Comtat	198 286	136 506	133 853	-1,9
Malaucène	315 212	261 174	237 969	-8,9
Malemort du Comtat	77 955	75 107	65 693	-12,5
Mazan	344 491	324 058	268 978	-17
Méthamis	11 242	15 717	13 679	-13
Modène	15 925	17 712	13 892	-21,6
Monteux	1 586 419	1 427 124	1 327 686	-7
Pernes Coudoulets	478 344	501 257	406 748	-18,9

Pernes les Valayans	8 255	48 021	25 969	-45,9
Venasque	76 999	90 165	56 439	-37,4
Villes sur Auzon	50 326	54 517	38 516	-29,4
Total	5 050 020	4 522 494	4 102 147	-9,7

En l'absence d'instrumentalisation sur les STEP de Beaumont du Ventoux, Blauvac, Flassan les Gaps, la Roque Alric, Lafare, Le Barroux Ambrosis, Malaucène Veaux et Suzette, les volumes épurés ne sont pas répertoriés dans le tableau ci-dessus.

Les valeurs pour les STEP de Flassan et de Blauvac sont celles enregistrées au rejet des nouvelles STEP mises en service en 2016. Il s'agit de données partielles pour Flassan (année incomplète) mais quasi complète pour Blauvac.

6.3 Les volumes facturés

	Volumes facturés par commune (en m3)		
	2015	2016	Evolution 2015/2016 en %
Althen des Paluds	70 994	78 358	10,37
Aubignan	238 126	224 963	-5,53
Beaumes de Venise	125 370	114 563	-8,62
Beaumont du Ventoux	13 508	11 990	-11,24
Bédarrides	146 682	152 882	4,23
Bedoin	180 835	178 176	-1,47
Blauvac	15 437	18 286	18,46
Châteauneuf du Pape	122 123	125 074	2,42
Crillon Le Brave	39 072	38 984	-0,23
Flassan	20 659	23 247	12,53
Gigondas	9 617	9 964	3,61
La Roque sur Pernes	12 361	10 752	-13,02
La Roque Alric	2 730	2 800	2,56
Le Barroux	32 659	30 653	-6,14
Le Beaucet	12 753	10 488	-17,76
Lafare	4 948	5 700	15,20
Loriol du Comtat	70 578	68 998	-2,24
Malaucène	111 534	163 671	46,75

Malemort du Comtat	54 181	59 435	9,70
Mazan	178 985	211 942	18,41
Méthamis	16 284	17 625	8,24
Modène	14 948	15 786	5,61
Monteux	443 782	488 074	9,98
Pernes les Fontaines	390 311	393 426	0,80
St Didier	120 257	111 679	-7,13
St Pierre de Vassols	13 575	14 518	6,95
Suzette	16 398	1 648	-89,95
Venasque	55 273	61 403	11,09
Villes sur Auzon	59 040	63 403	7,39
Total	2 593 020	2 708 488	4,45

L'écart entre volumes facturés et volumes traités en station s'explique par la présence d'eaux claires parasites collectées au niveau des réseaux (réseaux non étanches, mauvais raccordements en partie publique et privée, infiltrations etc...). Il s'agit des eaux de pluie ou des eaux de nappes qui sont drainées et collectées par les réseaux et branchements d'assainissement.

Il existe deux types d'effluents, les domestiques et les industriels, ces derniers font l'objet de conventionnement.

6.4 Le curage des réseaux

Le système de collecte des eaux usées nécessite une maintenance constante afin de garantir son bon fonctionnement.

Le curage en lui-même consiste à nettoyer le réseau par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique. Cette étape permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou sont aspirés par un camion hydrocureur. Il est parfois nécessaire de répéter ces opérations.

On rencontre deux types de curage répondant à deux besoins distincts :

- l'entretien préventif
- les interventions curatives

C'est SUEZ qui est en charge d'effectuer ces opérations.



Curage préventif (Réseaux hors préparatoire inspection télévisée)

	2014	2015	2016	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	21 856,35	41 849,89	47 701,99	12,2
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	21 856,35	41 849,89	47 701,99	12,2
Taux de curage préventif (%)	5,7%	10,3%	10,6%	10,42

Ci-dessous, tableau récapitulatif des interventions préventives sur les réseaux :

COMMUNES	HYDROCURAGE PREVENTIF DES COLLECTEURS EN ML
Althen les Paluds	519,02
Aubignan	5107,01
Le Barroux	57,21
Beaumes de Venise	1584,77
Beaumont du Ventoux	0
Bédarrides	1262,81
Bedoin	6830,88
Blauvac	220,97
Châteauneuf du pape	2858,27
Crillon le brave	73,16
Flassan	0
Gigondas	0
Lafare	0
Loriol du Comtat	4664,31
Malaucène	2491,89
Malemort	3299,06
Mazan	3818,91
Méthamis	84,3
Modène	219,45
Monteux	3849,95
Pernes les fontaines	2998,37
La Roque sur Pernes	60,02
St Didier	2680,86
St Pierre de Vassols	216,99

Venasque	1382,26
Villes sur Auzon	3421,52
TOTAL	47 701,99

L'objectif contractuel du contrat est de 41 500 mètres par an.

188 désobstructions du réseau (interventions curatives) ont été effectuées et 150 interventions sur branchements.

Il existe 23 points noirs du réseau de collecte ayant nécessité plus de 2 interventions. Il s'agit principalement de :

COMMUNE	ADRESSE	NOMBRE DEBOUCHAGES
AUBIGNAN	Route de Loriol	3
AUBIGNAN	Avenue Joseph Roumanille	2
BEAUMES DE VENISE	Boulevard Raspail	3
BEAUMES DE VENISE	Impasse des Oliviers	3
BEAUMES DE VENISE	Route de Caromb	3
BEDOIN	Chemin des Remparts	2
CHATEAUNEUF DU PAPE	Avenue Pierre de Luxembourg	4
CHATEAUNEUF DU PAPE	Chemin du Bois de la Ville	2
LORIOLE DU COMTAT	Avenue de la Ramadone	2
MALAUCENE	Route de Vaison	3
MAZAN	Boulevard des Innocents	2
MAZAN	La Venue de Mormoiron	2
MAZAN	Route de Mormoiron	2
MONTEUX	Avenue Edouard Grangier	2
MONTEUX	Route de Velleron	2
MONTEUX	Rue du Lieutenant René Reynaud	2
MONTEUX	Rue Gilbert Minotte	2
MONTEUX	Avenue René Cassin	2
PERNES LES FONTAINES	Avenue du Barriot	2
PERNES LES FONTAINES	Chemin de Coudoulets	2

PERNES LES FONTAINES	Avenue de la Croix Couverte	2
VENASQUE	RD 28	2
VENASQUE	Rue Basse	2

Le tableau ci-dessous représente la liste des branchements d'assainissement, pour lesquels nous sommes intervenus au moins 2 fois dans l'année, soit 24 branchements pluri-obstrués en 2016.

Commune	Adresse	Nombre d'intervention
AUBIGNAN	AVENUE ANSELE MATHIEU	2
AUBIGNAN	AVENUE FREDERIC MISTRAL	2
AUBIGNAN	AVENUE JOSEPH VERNET	2
AUBIGNAN	RUE DE LA POTERNE	2
BEAUMES DE VENISE	AVENUE RASPAIL	2
BEAUMES DE VENISE	CHEMIN DE ROQUEFIGUIER	5
BEAUMES DE VENISE	ROUTE DE CAROMB	2
BEDOIN	PLACE DU FOUR A SAINTE COLOMBE	2
BEDOIN	ROUTE DE CRILLON	2
CHATEAUNEUF DU PAPE	RUE NOUVELLE POSTE	3
CRILLON LE BRAVE	RUE DU CHATEAU	3
LORIOLE DU COMTAT	RUE DE L'EGLISE	2
MAZAN	LA VENUE DE ST PIERRE	2
MAZAN	RUE DES BARBIERS	2
MONTEUX	IMPASSE DES FRERES	3
MONTEUX	ROUTE DE LORIOLE	2
MONTEUX	AVENUE EDOUARD GRANGIER	2
PERNES LES FONTAINES	AVENUE DU BARRIOT	2
PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DES COUDOULETS	2
PERNES LES FONTAINES	AVENUE DE LA CROIX COUVERTE	2
VENASQUE	RD 28	2
VENASQUE	RUE BASSE	2

6.5 Les boues d'épuration et sous-produits

- Les boues

Sont présentées ci-dessous les destinations des boues d'épuration :

Destination des boues (TMS) 2016			
	Centre de Compostage	Incinération	Mise en Décharge
Althen	44		
Aubignan/Beaumes	190,90		
Beaumont les Alazards	0,20		
Beaumont Sainte Marguerite	0,10		
Beaumont Piolon	1,50		
Beaumont la Tuilière	0,20		
Beaumont les Valettes	0,10		

Bedarrides	70,98	3,32	
Bedoin	82,30		
Blauvac Village	4,80		
Châteauneuf du Pape	15,49	68,61	
Flassan village	6		
Flassan les Gaps	0,70		
La Roque Alric	0,70		
La Roque sur Pernes	8,60		
Le Barroux	12,60		
Le Barroux Ambrosis	0,20		
Loriol du Comtat	44,60		
Malaucène	53		
Malaucène Veaux	0,40		
Malemort du Comtat	24,80		
Mazan	75,20		
Méthamis	29		
Modene	6,80		
Monteux	356,23	16,47	
Pernes les Fontaines Coudoulets	89,65	49,45	
Pernes les Valayans			2,20
St Didier	33,60		
St Pierre de Vassols/Crillon	10,60		
Venasque	5		
TOTAL	1 168,25	137,85	2,20

Précision : Une partie des boues de certaines stations a dû être traitée par incinération car leur qualité ne permettait pas le traitement en centre de compostage.

- *Les sous-produits*

Les sous-produits issus du traitement par les stations d'épuration sont classés selon leur nature. Il s'agit des :

- 1- refus de dégrillage, piégés en entrée de station,
- 2- sables piégés par les ouvrages spécifiques sous les effluents en entrée de la station,
- 3- graisses, récupérées par des procédés spécifiques,
- 4- boues produites à l'issue du traitement biologique et/ou physico-chimique des effluents.

L'ensemble des sous-produits générés par les stations de Rhône Ventoux a été traité dans différents centres réglementaires agréés.

B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance		2013	2014	2015	2016
taux desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	73	85	84	83
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 100	29	29*	29	29
conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		Données devant être fournies par le service de la Police de l'Eau mais non parvenues à la date de l'élaboration du rapport			
conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		Données devant être fournies par le service de la Police de l'Eau mais non parvenues à la date de l'élaboration du rapport			
conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	m ³ /km/jour	Données devant être fournies par le service de la Police de l'Eau mais non parvenues à la date de l'élaboration du rapport			
taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100
montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m ³ (2)	0	0,0056	0	0
taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nombre/milliers d'habitants desservis	0,0168	0,0168	0,0757	0,039
nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nombre/centaines km	4,8	10,1	7,01	10,4
taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,71	0,57	0,55	0,64

conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	NC	NC	NC	NC
indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120	110	110	110	110
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonne de Matières Sèches	1 050,92	1 048	1 634	1 091,8
taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,82	1,89	1,5	3,42 ⁽¹⁾
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	O/N	O	O	O	O
taux de réclamations	nombre / 1000 abonnés	9,51	6,55	9,73	8,95

*INDICATEUR PATRIMOINE

Le calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (P202.2B) a été modifié en 2013. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Elle prend notamment en compte la réforme Construire sans Détruire.

⁽¹⁾ L'année 2016 a été marquée par un changement du logiciel clientèle qui peut fausser la donnée.

II. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

A. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RECETTES D'EXPLOITATION

1. PRESENTATION GENERALE

L'exploitation du service ayant été déléguée à une société délégataire, la tarification de l'assainissement collectif se décompose en trois parts :

La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part de SUEZ délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et à SUEZ comportent une prime fixe semestrielle correspondant à l'abonnement au service ainsi qu'une prime variable au m³ proportionnelle au volume d'eau consommé.

↳ La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de postes de relevage ou de stations d'épuration.

À titre informatif, les tarifs en vigueur à la fin de l'année 2016, s'établissaient comme suit :

- Prime fixe : 74,00 € HT / an
- Prime proportionnelle au m³ : 1,65 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions.

↳ La part de SUEZ

Les conditions techniques et financières du service assainissement collectif sont définies dans le cadre du contrat de délégation de service. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant adopté en comité syndical.

↳ La part des organismes publics

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2016	
Modernisation des réseaux	TVA
0.16 €/m ³	10 %

DEFINITION :

Redevance pour modernisation des réseaux : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant et rejeté dans le réseau d'assainissement, elle pourvoit à l'aide financière des collectivités dans leurs programmes de construction et d'amélioration des réseaux et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur l'environnement.

2. FACTURES TYPES PAR COMMUNE POUR 120 M³ CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m³ d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type par commune est ainsi présentée ci-après. Compte tenu du nouveau contrat de délégation de service public, les factures ci-dessous sont présentées en considérant une consommation avec la première tranche de 0 à 60 m³ par semestre.

A compter du 13 mai 2013, la facturation se décompose selon 3 tranches de consommation semestrielle.

T1 de 0 à 60 m³

T2 de 61 à 500 m³

T3 au-delà de 501 m³

Pour des raisons de lisibilité, les factures types suivantes sont présentées en considérant des consommations inférieures ou égales à 60 m³/semestre.

TARIFS ASSAINISSEMENT

FACTURE 120m3

EVOLUTION 2016/2017

(sur la base des derniers tarifs appliqués en 2016)

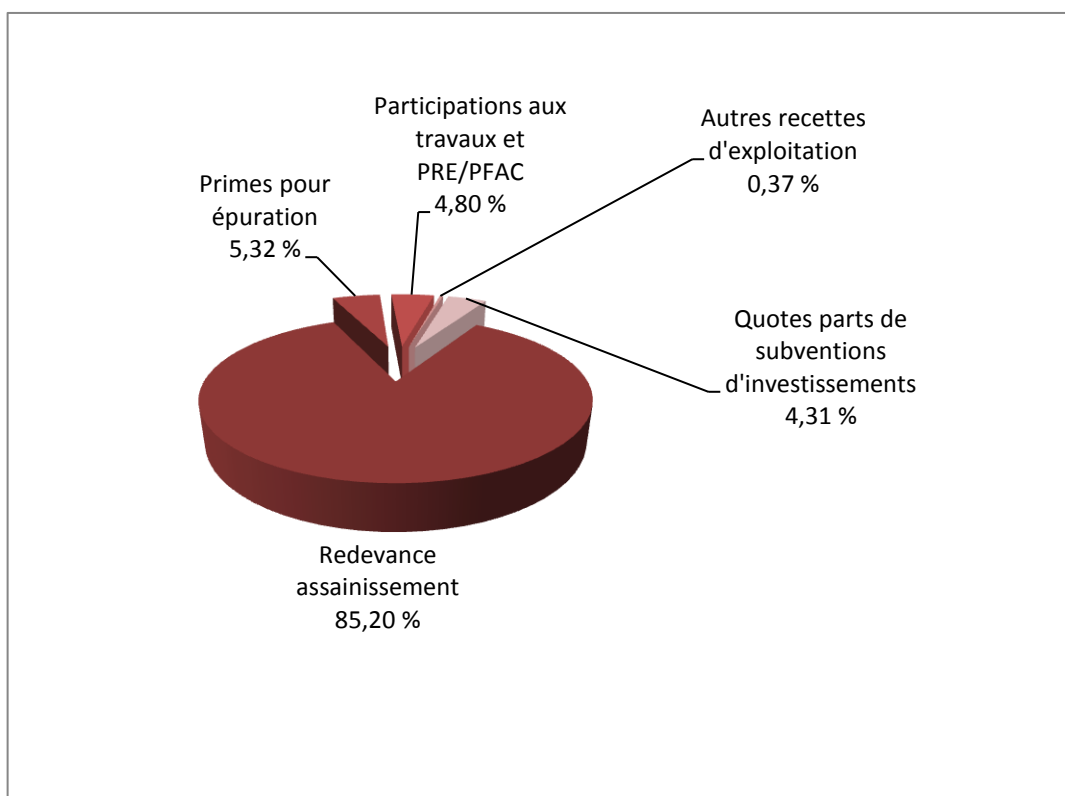
Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Qté	Prix unitaire 2016	Prix unitaire 2017	Montant 2016	Montant 2017	Evolution
						N/N-1
Part du délégataire *						
Abonnement annuel	2,00	16,10	16,05	32,20	32,10	-0,10
Consommation	120,00	0,9173	0,9144**	110,08	109,73	-0,35
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel	2,00	37,00	37,00	74,00	74,00	0,00
Consommation	120,00	1,65	1,65	198,00	198,00	0,00
Organismes publics						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120,00	0,1550	0,1550	18,60	18,60	0,00
Sous-total eau hors TVA en Euros				432,88	432,43	-0,45
TVA de 10 %				43,29	43,24	-0,04
TOTAL 120m3 TTC en Euros				476,16	475,67	-0,49
Soit le m3 TTC en Euros				3,97	3,96	0,00
Répartition du prix de l'assainissement pour 120m3				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				32,10	109,73	
Part de la Collectivité				74,00	198,00	
Part organismes publics					18,60	
TOTAL HT du prix du service				106,10	326,33	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						24,54%
Délibération du 25 juin 2015 portant harmonisation des tarifs au 1er juillet 2015 * Pour une consommation de 60 m3 / semestre ** En complément, il est précisé que le prix m3 pour toute consommation supérieure à 60 m3 par semestre pour la part délégataire est de 1.0878 €/m3						

3. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2016 à 7.356.927,35 €.

REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION



↳ Les recettes liées à la facturation du prix de l'assainissement

Le montant des recettes provenant du reversement des redevances assainissement s'est porté à 6.235.854,98 €.

Les montants dégrévés

DEGREVEMENTS		
	2015	2016
Montants dégrévés Syndicat (€)	142 130,14	148 396,22
Volumes dégrévés (m3)	153 528	104 169

↳ Les primes et aides de l'Agence de l'eau

Le montant des primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau s'est élevé à 389.695,12 €.

↳ Les participations financières pour travaux et raccordement à l'égout

Les recettes perçues dans le cadre d'extension de réseaux, de remboursement de coût de branchement ou au titre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les habitations neuves ont représenté 351.000,34 €.

↳ Les autres recettes d'exploitation :

Les autres recettes d'exploitation ont représenté 27.071,55 € comprenant les remboursements d'annuités d'emprunts (Commune d'Entraigues sur la Sorgue) et les loyers issus des divers baux.

↳ Les quotes parts des subventions d'exploitation :

Les quotes parts des subventions d'exploitations ont représenté 315.592,00 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

↳ Les produits exceptionnels d'exploitation :

Les produits exceptionnels d'exploitation s'élèvent à 37.713,36 € (débits et pénalités pour 11.656,57€).

B. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 3.233.155,20 € TTC et concerne notamment :

- BEDARRIDES : Reprise de tranchée : 27.072,00 €
- BLAUVAC : Réhabilitation de la STEP : 176.589,21 €
- BEAUMONT DU VENTOUX - Création d'une station d'épuration et de deux postes de relèvement : 765.613,91 €
- FLASSAN - Construction de la STEP : 117.313,53 €
- GIGONDAS - Hameau de la Beaumette - Création de réseau d'assainissement collectif : 14.494,80 €
- LORIOL DU COMTAT - Quartier Pouillaque - Réhabilitation du réseau : 331.746,90 €
- MAZAN - Centre-ville - Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : 146.982,62 €
- MAZAN - Raccordement STEP de Mazan sur Carpentras : 16.380,00 €
- MALAUCENE - Avenue de Verdun - Réhabilitation du réseau: 81.807,36 €
- MONTEUX - Route de Velleron - Renouvellement du réseau: 392.640,77 €
- PERNES LES FONTAINES : Route de Mazan, RD 1 et Grande route de Carpentras - Extension du réseau d'assainissement collectif : 23.640,12 €
- PERNES LES FONTAINES : Boulevard Jean Moulin - Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : 10.288,30 €
- SAINT DIDIER - Station d'épuration - Remplacement des tamis : 150.699,26 €
- SAINT DIDIER - Suppression des eaux claires parasites - Réhabilitation du réseau : 52.755,24 €
- VENASQUE - Chemin de Valade - Réhabilitation et dévoiement du réseau d'assainissement collectif - phase 1 : 83.183,14 €
- VENASQUE - chemin de l'Amoulette - Extension du réseau d'assainissement: 97.447,13 €
- TERRITOIRE DU SYNDICAT :
 - Remise à la côte de regards : 32.862,00 €
 - Espaces verts : 15.015,48 €
 - Petites interventions : 17.068,80 €
 - Remplacement de tampons : 23.838,00 €
- Les opérations relatives au marché à bons de commande - Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 446.645,47 € et concernent notamment :

ALTHEN DES PALUDS	PR des Muriers - Modification sur le PR	16 450,51 €
AUBIGNAN	Rue du Colombier - Renouvellement	118 274,57 €
BEDOIN	Hameau Jean Blanc- Renouvellement	37 252,13 €

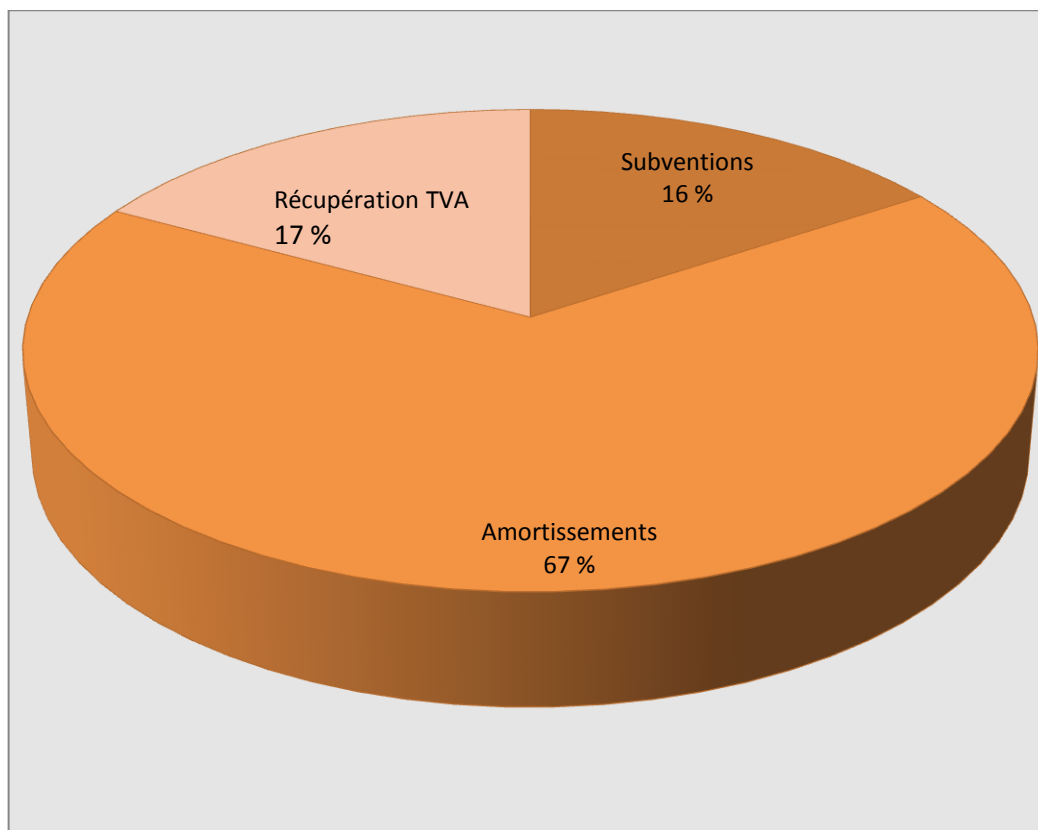
CHATEAUNEUF DU PAPE	Rue du Commandant Lemaître - Réhabilitation	7 240,92 €
CHATEAUNEUF DU PAPE	Rues Lemaître, Joseph Ducos et des Templiers - Renouvellement	12 059,66 €
CRILLON LE BRAVE	Petite route de Modène - Extension (convention financières)	8 935,24 €
MALEMORT DU COMTAT	Lieu-dit les Ferrailles Nord (convention financière) - Extension	29 766,56 €
MALEMORT DU COMTAT	Impasse Sainte Anne - Renouvellement	27 499,28 €
MALEMORT DU COMTAT	Chemin de Tinargue- Renouvellement	2 505,08 €
MALAUCENE	Rue Saint Etienne- Renouvellement	27 132,92 €
MALAUCENE	Diverses rues - Renouvellement	1 863,11 €
MAZAN	Impasse Desmarius Bertrand- Renouvellement	27 684,83 €
MAZAN	Chemins de Contrás et de Saint Donat- Renouvellement	31 343,12 €
MAZAN	Avenue de l'Europe- Renouvellement	9 796,43 €
MONTEUX	Rue du Commandant Pellegrin - Renouvellement	5 728,37 €
PERNES LES FONTAINES	Font de Luna- Renouvellement	16 606,16 €
LA ROQUE SUR PERNES	Réhabilitation du réseau R28-R38 - Réhabilitation	17 489,67 €
VILLES SUR AUZON	Avenue Jean Jaurès- Renouvellement	49 016,86 €

*A noter que certaines extensions du réseau d'eaux usées ont été financées par les demandeurs.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2016 à 5.513.055,67 €.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



↳ Les subventions

Le montant des subventions affectées à des travaux s'est porté en 2016 à 383.708,11 € attribuées à hauteur de :

- 233.174,39 € par l'Agence de l'Eau
- 39.433,65 € par le Conseil Départemental
- 111.100,07 € par le Conseil Régional

↳ La TVA récupérée sur les travaux réalisés

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 415.931,93€.

↳ Autres réserves : 2.630.493,93 €

↳ Les autres recettes

Au titre du remboursement du Grand Avignon des emprunts d'Entraigues, 26.936,14 € ont été perçus en 2016.

↳ Amortissement des immobilisations :

Au titre de l'exercice 2016, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 1.635.342,15 €

↳ Opérations pour ordre : 420.643,41 €

3. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

- ◆ Encours de la dette au 31 décembre 2016 : 32.910.835,91 €

- ◆ Annuités acquittées en 2016 : 3.404.772,15 €
dont :
 - ↳ Capital : 1.954.583,36 €
 - ↳ Intérêts : 1.450.188,79 €

- ◆ Durée d'extinction de la dette : 6,44 ans

4. LES PROJETS D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Outre les travaux menés sur les stations d'épuration afin de les rendre conformes, des programmes spécifiques sont engagés afin d'améliorer la qualité du service, à savoir les investigations menées sur les réseaux pour supprimer les eaux claires parasites ou afin de répondre aux évolutions urbanistiques.

C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET COOPERATION

OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Au cours de l'année 2016, aucune action n'a été menée par le Syndicat Rhône Ventoux dans le domaine de l'assainissement collectif.



--00000000--

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux
595, chemin de l'hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX
Tél. : 04.90.60.81.81
Fax : 04.90.63.52.95
Courriel : contact@rhone-ventoux.fr